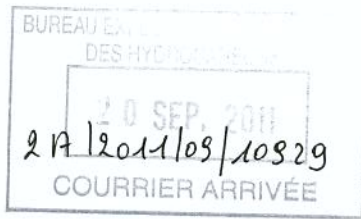


<b>POROS S.A.S</b>	<b>CONCORDE ENERGY Inc.</b>
7, Rue de la Libération 95880 Enghien les Bains - France	1537 Bull Lea Road, Suite 200, Lexington, Kentucky 40511 - Etats-Unis



**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**  
**MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**  
 Direction de l'Energie et du Climat/DE/SD2  
 BEPH – Bureau 2A  
 Arche de la Défense – Paroi Nord  
 920055 LA DÉFENSE Cedex

Paris le 20 septembre 2011

PAR PORTEUR

V/Référence : 2A/2011/08/10397 et 10399

**Objet : MODALITES D'EXPLORATION DES HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DIT « PERMIS DE OZOIR-LA-FERRIERE »**

Monsieur le Directeur,

Nous faisons référence à vos courriers du 5 août 2011, référencés ci dessus.

Les sociétés soussignées vous prient de bien vouloir trouver ci-joint le rapport demandé précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre de nos activité de recherches pour la demande de permis dit « PERMIS DE OZOIR-LA-FERRIERE », comme requis par l'article 3 de la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011. Nous précisons que nos sociétés n'envisagent pas de recourir à la méthode de la fracturation hydraulique de la roche.

Ce rapport a été élaboré par Poros SAS et Concorde Energy Inc., qui ont signé un accord préalable (« LAP ») le 26 novembre 2010, en vue d'une attribution conjointe et solidaire de ce Permis.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations au sujet de ce programme de travaux de recherches et nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CONCORDE ENERGY INC.  
**Marc FEUGERE**

POROS SAS  
**Ioannis BASSIAS**

*P. J. Rapport relatif aux techniques employées ou envisagées dans le cadre du permis de recherches d'hydrocarbures dit Permis de Ozoir-la-Ferrière.*

## **Demande du permis dit d'Ozoir-la-Ferrière**

### **Modalités d'exploration**

#### **Présentation technique du permis demandé.**

Le permis sur lequel les deux sociétés ont signé un accord préalable , couvre 198 km carrés en trois carreaux , situés au centre du bassin parisien (départements de la Seine & Marne et du Val de Marne).

Sa limite Nord-Est est adjacente de la concession d'Ile-du Gord, champ dont ses réservoirs sont dans les grès de Chaunoy (Keuper Triassique) et qui a produit depuis 1986 plus de 500 000 t d'huile.

Au Sud et Sud Est , se trouvent plusieurs gisements , également producteurs dans les sables gréseux de Chaunoy et découverts dans les années 1980 : Sivry, St-Germain Laxis et le plus gros champ, découvert par Esso Rep en 1983, Chaunoy ( plus de 10 millions de tonnes de production cumulée).

Dans un rayon de 30 km , se trouvent trois champs importants , issus des carbonates du Dogger (Jurassique moyen), Coulommès-Vaucourtois, Chailly-en-Bière et Itteville, respectivement à l'Est , au Sud et au Sud-Ouest de la zone demandée.

#### **Objectifs de l'exploration**

Les objectifs visés par les sociétés CONCORDE ENERGY Inc. et POROS SAS dans le cadre de la demande du permis de « Ozoir-la-Ferrière » concernent la recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans les réservoirs carbonatés du Dogger et les réservoirs gréseux ou calcaires du Trias supérieur.

#### **Modalités d'exploration**

Le programme d'exploration sera articulée en deux phases :

1. Des études de géologie et de géophysique, pour produire , d'une part les cartographies en isopaques et isochrones des horizons visés, en y intégrant les concepts géologiques qui ont permis la découverte du champ de Villeperdue (réservoir Dogger dans un piège stratigraphique), d'autre part l'identification de possibles pièges faillés aux niveau du Trias .
2. Un premier forage pour reconnaître les objectifs qui seront identifiés et ordonnés lors de la synthèse structurale et stratigraphique issue de la 1ere phase. Il sera suivi par une synthèse des données et des résultats acquis, qui clôturera cette première période du permis d'exploration.

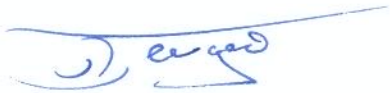
Voici les modalités plus détaillées de ces deux phases :

1. Synthèse structurale et stratigraphique du permis.
  - collecte et l'achat de données sismiques et de rapports de forages anciens auprès du BRGM, ou des anciens opérateurs ;
  - description lithologique des échantillons et carottes prélevés par des forages anciens,
  - conversion numérique et l'interprétation des données des diagraphies électriques,
  - retraitement des données sismiques de terrain, en apportant un grand soin aux corrections statiques du Tertiaire et des anomalies de variations de vitesse dans la craie
  - interprétation de l'imagerie du sous-sol à l'aide des données sismiques,
  - synthèse de l'interprétation structurale et stratigraphique
  - identification et classement des prospectifs à reconnaître par forage.
  - la sélection préliminaire de localisations pour le premier forage.
2. Forage du premier puits, avec en particulier :
  - Prelocalisation du puits ; le choix d'un terrain adapté , et les conditions de mise à disposition par son propriétaire sont déterminants dans le projet de forage.
  - Notice d'impact du puits, comprenant des études environnementales détaillées sur la surface et le sous sol, particulièrement en ce qui concerne les impacts potentiels causés, aux réseaux hydrographiques, aux habitations avoisinantes, aux sites classés au titre de la réglementation environnementale (sites Natura 2000), aux espaces naturels (ZNIEFF, ZICO) aux nappes acquifères, à la stabilité et la carstification des roches du sous sol. Cette notice est remise avec la déclaration de travaux faite aux autorités de tutelle (DRIEE Ile de France et Préfectures de la Seine & Marne et du Val de Marne).
  - Réalisation d'un cahier des charges détaillé de forage permettant de déterminer l'intérêt et la faisabilité du projet.
  - Lors du forage , collecte d'échantillons et de carottes, et enregistrements de diagraphies .
  - Les cuvelages en acier sont descendus régulièrement , afin de sécuriser le trou, de préserver les aquifères traversés et d'isoler les uns des autres les horizons poreux et perméables rencontrés . Une fois leur sabot arrivé à la profondeur requise par le cahier des charges, les colonnes sont cimentés selon les règles de l'art, avec en particulier les respect du temps de prise ; cette cimentation sera testée par diagraphie électrique et devra être approuvée par la police des Mines assurée par la DRIEE, avant la reprise des opérations de forage.
  - En cas d'indice d'hydrocarbures, des essais de production pourront être réalisés, en utilisant le train de tiges de forage et en isolant les formations testées par des packers, de façon à faire débiter le puits par déplétion naturelle : DST ( Drill Stem Test ).
  - En cas d'indices significatifs, un essai de longue durée pourrait être réalisé, mais dans ce cas, en trou tubé et donc après perforation du cuvelage de production qui aurait été descendu et cimenté entretemps, et toujours par déplétion naturelle du réservoir testé, et par écoulement et remontée dans la colonne de production installée provisoirement pour cet essai.

Ces travaux représentent un engagement financier ferme de 1,5 M€ pour les sociétés CONCORDE ENERGY Inc. et POROS SAS pour la première période de 4 ans.

En conclusion , le programme de travaux envisagés sur ce permis d'Ozoir-la-Ferrière , qui déploient toutes les techniques traditionnelles d'exploration pétrolière, et qui vise la recherche des réservoirs carbonatée du Dogger et ceux des grès du Keuper Triassique, n'est pas modifié par la nouvelle réglementation en lien avec la loi 2011-835 du 13 juillet 2011.

CONCORDE ENERGY Inc et POROS SAS confirment bien volontiers qu'ils ne mettront pas en œuvre la technique de fracturation hydraulique dans les puits qui auront été forés sur ce permis demandé.



CONCORDE ENERGY Inc  
Marc Feugere



POROS SAS  
Ioannis Bassias